

**Professeur des écoles stagiaires
titularisables au 1^{er} septembre 2020**
(Titre I. 3 de la circulaire du mouvement)

Mouvement départemental pour la rentrée scolaire 2020
Acceptation de poste relevant de l'A.S.H. ou de l'éducation prioritaire

Je soussigné(e),

professeur des écoles stagiaire titularisable au 1^{er} septembre 2020, déclare me porter

volontaire pour exercer sur un ou des poste(s) relevant de :

- l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap,
- l'éducation prioritaire.

Fait à
Le

Signature